

PREMIERE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE POUR PERSONNE MINEURE



Rendez-vous le :/...../.....

A : H au Pôle des Solidarités de TESSY BOCAGE

LA PRESENCE DE LA PERSONNE MINEURE EST OBLIGATOIRE

1^{ère} Etape : Faire une pré-demande sur le site ANTS, ou si vous n'avez pas d'accès internet, il est possible de contacter Mme SARASIN Juliette, au Pôle des Solidarités au 02.61.67.78.57 pour un rendez-vous.

2^{ème} Etape : **Liste des pièces à fournir pour le dépôt du dossier**

- Numéro de pré-demande ou QR Code obtenu lors de votre démarche en ligne
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Pièce d'identité du responsable légal qui dépose la demande et en cas de garde alternée, les pièces d'identité des 2 parents.
- L'Original d'un justificatif de domicile de moins de 1 an de votre choix :
 - ↵ Facture de téléphone (y compris téléphones mobiles)
 - ↵ Facture d'électricité ou de gaz ou d'eau
 - ↵ Quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immobilière)
 - ↵ Avis d'imposition ou certificat de non-imposition
 - ↵ Justificatif de taxe d'habitation
 - ↵ Attestation ou facture d'assurance du logement
 - ↵ Relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement (APL)
 - ↵ Justificatif de domicile des 2 parents en cas de garde alternée
- Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois, si la carte d'identité ou le passeport est périmé depuis plus de 5 ans.
Si votre commune de naissance est inscrite sur COMEDEC, l'acte de naissance n'est pas à fournir.
- Jugement de divorce des parents, le cas échéant

La carte d'identité est gratuite et valable 10 ans

Retrait par le responsable légal au Pôle des Solidarités, sans rendez-vous aux horaires d'ouverture (du Mardi au Vendredi de 9h à 12h30 et le Samedi de 9h à 12h)